

Prévention du mal-être agricole : la MSA innove avec l'aide au répit administratif

L'aide au répit administratif a pour objectif d'accompagner les exploitants dans la gestion de leurs démarches administratives, en leur apportant un soutien concret visant à prévenir l'épuisement professionnel, grâce à l'intervention d'un assistant administratif directement sur le lieu d'exploitation.

Cette prestation s'inspire d'initiatives locales déjà déployées en amont par certaines caisses, comme la MSA Alpes du Nord et la MSA Marne Ardennes Meuse.

**Bilan des premiers
mois de mise en œuvre 2024**

Poursuite et perfectionnement en 2025

Parlons
santé
mentale!



L'essentiel & plus encore

LA MSA INNOVE ET ADAPTE SES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE

Missionnée pour piloter les plans de prévention du suicide des agriculteurs depuis 2011, la MSA a développé plusieurs dispositifs au fil des ans. Dès 2020, dans un souci d'optimisation de ses actions et de capitalisation sur son savoir-faire, la CCMSA a élaboré un Programme national de prévention et d'accompagnement des assurés agricoles en situation de mal-être (PMEA) qui s'adresse à l'ensemble de ses adhérents, actifs et inactifs. Acteur de référence, elle a été positionnée comme « cheville ouvrière » du plan interministériel de lutte contre le mal-être des agriculteurs en 2021.

Le programme PMEa a pour objectif de **structurer et coordonner l'ensemble des dispositifs de prévention et d'accompagnement portés par la MSA**, tels que l'aide au répit, le réseau des sentinelles, le dispositif d'écoute et d'accompagnement psychologique Agri'écoute, ou encore les cellules de repérage et de soutien.

Ainsi en 2024, la MSA a :

- traité plus de **5 800 signalements** (+ 31 % par rapport à 2023) ;
- formé 23 % de sentinelles supplémentaires, portant leur nombre à **8 054 sentinelles agricoles** accompagnées et animées par la MSA ;
- enregistré plus de **3 400 appels sur Agri'écoute** (+ 49 %).

Parmi ces dispositifs, l'**aide au répit constitue l'un des principaux leviers d'intervention de la MSA**, pour accompagner les assurés en risque d'épuisement professionnel. Elle mobilise des actions individuelles et collectives en

faveur des actifs agricoles présentant un risque d'épuisement émotionnel, physique ou psychique. Ce dispositif offre aux bénéficiaires un temps de répit, pour leur permettre de faire une pause et de prendre du recul. Ce sont **2 933 exploitants** (+ 55 % par rapport à 2023), qui ont bénéficié de jours de remplacement. Il s'adresse également aux salariés agricoles qui peuvent bénéficier d'un accompagnement humain et financier visant à mieux gérer le stress, améliorer la santé, accéder à des temps de répit, ou encore bénéficier d'un soutien psychologique. Les actions peuvent prendre des formes variées : séances avec un psychologue, groupes de parole, bilans de santé, séjours répit, etc. Chaque parcours est construit en fonction des besoins et de la situation de chacun, sur la base d'un diagnostic réalisé par un travailleur social.

En 2024, plus de 6 000 personnes ont bénéficié d'une ou plusieurs actions dans le cadre de l'aide au répit, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2023.

Dans une démarche d'innovation et d'amélioration continue de son accompagnement et en réponse à un facteur majeur **source de mal-être et de non-recours aux droits, la MSA a enrichi son offre avec une aide au répit dédiée à la gestion administrative**, en lançant une expérimentation en 2024.

Dotée d'un budget d'**un million d'euros** à son lancement en 2024 pour répondre aussi aux besoins exprimés lors de la crise du monde agricole, cette prestation d'accompagnement social vise à soutenir les assurés confrontés à une difficulté

administrative ponctuelle, en complément du dispositif déjà existant. Elle répond à un besoin croissant de prise en charge globale du mal-être, en intégrant les **dimensions professionnelle, personnelle et administrative de la vie des assurés.**

Cette évolution de l'offre de soutien s'inscrit pleinement dans la mission de **guichet unique** portée par la MSA, et renforce son engagement en faveur d'un **accompagnement personnalisé**, adapté à chaque situation, avec une proximité assurée par une intervention sur le lieu de l'exploitation.

Elle constitue également une réponse concrète aux situations d'épuisement professionnel, amplifiées par la complexité administrative, dénoncée par le monde agricole. Parallèlement, la MSA a engagé un important travail de simplification de ses propres procédures et s'est également montrée force de proposition auprès de l'État.

À l'issue d'un premier bilan positif, l'aide au répit administratif entre en 2025 dans sa seconde année d'expérimentation, dans l'attente de la pérennisation de son financement dans le cadre de la future convention d'objectifs et de gestion (COG) 2026-2030, en cours de négociation. Si cette pérennisation est actée par les pouvoirs publics, elle permettra de renforcer le dispositif et d'élargir son déploiement au bénéfice d'un plus grand nombre d'assurés.

En 2025, la MSA s'engage également dans la Grande cause nationale santé mentale avec de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sur les territoires.

Cet engagement fort pour prévenir, repérer et accompagner les situations de mal-être dans le monde agricole, la MSA le partage avec des partenaires de plus en plus nombreux qui se mobilisent. **Elle agit en lien étroit avec ses partenaires** agricoles, partenaires santé, partenaires du monde rural, au national comme au local.

TÉMOIGNAGES...

« Ce dispositif répond à un véritable besoin. Il s'adresse à des personnes en situation de détresse, liée à un retard dans leurs démarches administratives. »

Association - Bourgogne

« L'expertise de l'assistante me rassure, c'est motivant, j'ai envie que cela fonctionne et j'ai une deadline pour faire les choses. Elle me soutient, me donne confiance en moi pour faire les démarches. Elle me donne l'apprentissage de l'organisation. »

Homme, 48 ans, horticulture - Provence Azur

« [La prestataire de l'aide administratif] est très compétente dans son domaine, elle connaît bien le monde agricole. Sa présence m'a apporté beaucoup de bien-être, de confiance.»

Femme, 44 ans, bovins -
Marne Ardennes Meuse

Dans le prolongement du pilotage des plans de prévention du suicide en agriculture depuis 2011, la MSA a mis en place son Programme de prévention du mal-être agricole (PMEA) afin de coordonner l'ensemble de ses dispositifs de prévention et d'accompagnement, et ce, en soutien du plan interministériel de 2021.

Parmi ces dispositifs, l'aide au répit permet d'accompagner les exploitants agricoles et les salariés en risque d'épuisement professionnel, notamment par l'accès à des consultations psychologiques, des séjours de répit ou des services de remplacement.

En 2024, plus de 6 000 assurés ont bénéficié de cette aide, qui a été renforcée la même année par le lancement expérimental de l'aide au répit administratif.

FOCUS SUR L'EXPÉRIMENTATION AIDE AU RÉPIT ADMINISTRATIF

CONTEXTE

Au premier semestre 2024, la Caisse centrale de la MSA a lancé une **expérimentation d'aide au répit administratif, en réponse à la crise agricole**, en s'appuyant sur les initiatives déjà menées par des caisses. Ce dispositif, largement soutenu par le réseau, a vu ses premiers accompagnements débiter à l'été 2024.

Le délai de mise en place de l'expérimentation a limité le déploiement effectif de la prestation à une période de quatre mois pour la majorité des MSA au cours de cette première année d'expérimentation en 2024.

Chaque prestation fait l'objet d'un devis dans la limite de **1 500 €**.

Les prestations sont non-renouvelables et visent à un apurement ponctuel de la situation administrative (6 demi-journées maximum). L'aide au répit administratif n'intègre pas de volet comptabilité.

Ces prestations d'appui administratif sont délivrées à la suite d'un diagnostic social de la MSA indiquant un risque avéré d'épuisement professionnel lié à la surcharge administrative et une nécessité d'apurement administratif. Elles sont à caractère unique et exceptionnel, n'ayant pas vocation à se substituer à des activités de secrétariat pérenne.

LE FONCTIONNEMENT DE LA PRESTATION

Les prestations sont réalisées au domicile des agriculteurs ou sur le lieu de l'exploitation par un prestataire qui a contractualisé avec la MSA.

La force du dispositif repose sur une **relation tripartite entre le bénéficiaire, le travailleur social chargé de l'accompagnement, et un prestataire tiers**, contractuellement lié à la MSA, qui assure l'accompagnement administratif.

Cette articulation permet une prise en charge globale, coordonnée et réactive, en associant expertise sociale et appui technique au plus près des besoins de l'agriculteur.

Aide au répit administratif : trois types de prestations

Soutien numérique



Utilisation d'ordinateur, outil bureautique.

Secrétariat administratif



Gestion de factures, paiements, courriers, rédaction de documents, tri et classement des documents, établissement du livret MicroBA.

Obligations réglementaires



Registre d'élevage, mouvement du cheptel, déclaration des revenus professionnels MSA, soutien à la demande de prise en charge de cotisations MSA, ou autre dispositif, déclaration de revenus aux impôts.

MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIMENTATION

Un pilotage national a permis de déployer en quelques mois l'aide au répit administratif sur l'ensemble du territoire, grâce à :

- un portage national assuré par le pilote du Programme de prévention du mal-être agricole (PMEA) à la Caisse centrale de la MSA ;
- un coordinateur technique, chargé du suivi opérationnel de l'expérimentation et de son évaluation continue au national ;
- un référent local, généralement le responsable PMEa au sein de chaque MSA.

Souplesse et réactivité ont été les principes directeurs, aussi bien au national qu'au local, en veillant à adapter le déploiement aux réalités du terrain et en assurant une mise en œuvre rapide des accompagnements dès le diagnostic posé par le travailleur social.

TÉMOIGNAGES...

« L'aide administrative, c'est intervenir sur place, sur les exploitations, pour leur montrer comment faire dans leur cadre de vie. (...) Il faut faire preuve de patience, de souplesse mais aussi leur faire comprendre qu'on est là pour les faire avancer. Et ça parfois, ça prend du temps. »

MSA Services, Haute Normandie

« Cette démarche est adaptée parce qu'il y a une tierce personne en qui j'ai confiance et qui me donne confiance. Là, je prends conscience que la gestion administrative c'est aussi un métier agricole. »

Homme, 38 ans, élevage – Bourgogne

« La force du dispositif, c'est sa réactivité. Dès qu'un travailleur social identifie un besoin, la mise en place est quasi immédiate. Cela permet de ne pas perdre l'adhésion des bénéficiaires. »

Service ASS, MSA Poitou

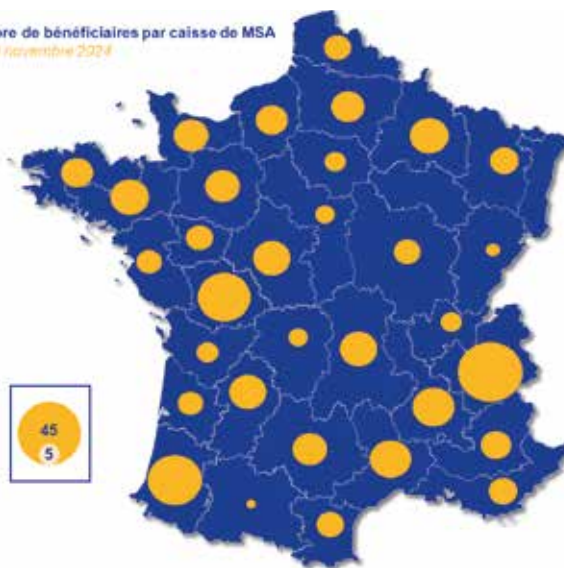
L'aide au répit en chiffres

372 c'est le nombre d'exploitants ayant bénéficié du dispositif au 30 novembre 2024.

30 c'est le nombre de caisses de MSA ayant déployé le dispositif dès la première année d'expérimentation (sur 35 au niveau national).

1 270 € c'est le coût moyen d'une prestation.

Nombre de bénéficiaires par caisse de MSA
Au 30 novembre 2024



ENSEIGNEMENTS DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXPÉRIMENTATION

Afin d'évaluer la pertinence du dispositif, son efficacité et son impact sur l'accompagnement social global, une **étude qualitative** a été menée par la Caisse centrale en collaboration avec un cabinet indépendant, en interviewant :

- 22 bénéficiaires, aux profils variés (localisation, activité, type d'aide, âge, secteur d'activité), ont été interrogés ;
- 19 travailleurs sociaux de la MSA ont participé à deux focus groups ;
- 19 partenaires ont été interrogés lors d'entretiens individuels.

Trois grands enseignements se dégagent du bilan réalisé au début de l'année 2025 :

❖ Des bénéfices immédiats et tangibles

Résorption des retards administratifs, réorganisation documentaire, restauration des liens avec les institutions (banques, centres de gestion, impôts...). L'intervention sur site facilite une approche personnalisée, renforçant la confiance des

Ces retours très positifs ont conduit le Conseil d'administration de la CCMSA, sur proposition du comité d'action sanitaire et sociale, à voter la poursuite de l'expérimentation en 2025.

L'objectif de la MSA est désormais de pérenniser le dispositif, à la condition d'obtenir un financement dédié de la part de l'État, dans le cadre de la négociation de la convention d'objectif et de gestion 2026-2030

exploitants, leur sentiment de maîtrise et leur autonomie grâce à l'acquisition d'outils simples (tri, classement, etc.). Ce temps dédié favorise une reprise en main progressive, en encourageant l'autonomisation administrative grâce à la transmission d'outils et méthodes de gestion, et en facilitant le recours à une prestation adaptée.

❖ Un dispositif innovant aux sources d'un facteur de mal-être

L'évaluation de l'expérimentation confirme la pertinence de l'aide au répit administratif **face à une surcharge administrative devenue un facteur majeur de mal-être et un symptôme pour les exploitants agricoles**. Ce dispositif vient en complément des modalités d'accompagnement social existantes, en apportant une réponse concrète, structurée et opérationnelle. Les professionnels de la MSA soulignent qu'il constitue un outil complémentaire indispensable à l'accompagnement global des assurés en situation de fragilité.

❖ Un cadre rassurant d'intervention

La relation tripartite entre le travailleur social, le prestataire et le bénéficiaire constitue un cadre efficace et rassurant. Elle garantit une mise en œuvre rapide et une bonne coordination entre les actions sociales et administratives. Le prestataire, tiers neutre, joue un rôle clé dans l'acceptabilité de l'intervention et permet au travailleur social de recentrer son action sur les autres aspects du mal-être de l'assuré.

Le dispositif contribue à renforcer l'image institutionnelle de la MSA : les assurés découvrent une institution proche, humaine et utile, bien au-delà de sa mission de gestion des cotisations.

PISTES D'AMÉLIORATION

À l'issue du bilan, quatre pistes d'amélioration ont été identifiées. Des premiers éléments de réponse ont d'ores et déjà été apportés.

En cours

✚ Anticiper et sécuriser l'après-accompagnement

La durée ponctuelle du dispositif peut, dans certains cas, ne pas permettre d'aller au bout de l'accompagnement, notamment lorsque la situation administrative est particulièrement complexe. Plusieurs acteurs soulignent ainsi l'intérêt d'un suivi plus souple.

Une note de cadrage nationale a été publiée en mai 2025, apportant davantage de souplesse dans l'organisation de l'accompagnement.

En cas de pérennisation du dispositif, une réflexion devra être menée avec les acteurs impliqués afin d'apporter une réponse concrète, comme par exemple la mise en place d'une formation au suivi administratif en lien avec les Chambres d'agriculture, ou encore la définition de conditions de renouvellement, etc.

TÉMOIGNAGE...

« Ce dispositif est le maillon qui manquait : entre ce que fait le comptable et ce que peut faire le travailleur social, il y avait un vide. Ce soutien administratif débloque enfin les situations. »

Service ASS, Côtes Normandes

✚ Former les prestataires indépendants

Si leur intervention est jugée utile, des écarts de qualité ont été relevés, notamment sur le volet réglementaire. Il est recommandé de proposer des modules de formation portant à la fois sur les spécificités du secteur agricole, les obligations réglementaires, et la posture déontologique attendue.

Certaines MSA organisent d'ores et déjà des formations à destination des prestataires. Des orientations nationales en matière de formation seront formalisées d'ici début 2026, afin d'enrichir et d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire.

À venir

❖ Renforcer l'identification précoce des publics cibles

Des situations déjà très dégradées auraient pu être évitées par une détection plus en amont. La structuration des liens avec le service contentieux-recouvrement et des partenaires de terrain (Chambres d'agriculture, services de remplacement, associations d'accompagnement, etc.) est encore à renforcer.

La pérennisation du dispositif permettra de communiquer plus largement sur son existence. Ainsi, les partenaires pourront être sensibilisés au repérage précoce des situations, et orienter des signalements spécifiques de risque de « débordement administratif » vers les services compétents de la MSA.

❖ Calibrer plus justement la durée d'intervention

Dans plusieurs cas, les bénéficiaires et intervenants ont jugé le temps alloué insuffisant pour traiter efficacement l'ensemble des difficultés.

Une marge d'ajustement serait à intégrer pour adapter l'aide à la complexité des situations rencontrées.

La pérennisation du dispositif devra permettre au travailleur social d'adapter au mieux la durée nécessaire de l'accompagnement, au vu de son évaluation initiale et du suivi.

TÉMOIGNAGES...

« Je n'ai pas parlé de l'aide au répit administratif dans mon cercle professionnel. Aujourd'hui, j'ai honte. Normalement, en qualité d'exploitant, j'aurais dû savoir gérer les papiers. Je devrais me débrouiller seul. »

Homme, 51 ans, laitier – Armorique

« Ce qui est le plus satisfaisant, c'est de se sentir écoutée, soutenue et accompagnée, en plus de l'aspect administratif pour lequel j'ai été aidée. »

Femme, 52 ans, élevage – Poitou